

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorillon étant assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULOUX, Maire.

**Présents** : M. Yves BOULOUX, Maire, M. Ernest COLIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Catherine BURBAUD 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean BLANCHARD, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mlle Marie-Thérèse DALLAY, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrice BOUTELOUP, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Françoise GAYOT 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mireille DEMOIS-NALLET, M. Guy LABAUDINIÈRE, Mme Jeannine NOËL, M. Bertrand RODIER, M. Bernard GUILLON, Mme Elisabeth COURAULT, M. Patrick MAYAUD, Mme Florence ROUSEYROL, M. Jean-Luc SOUCHAUD, M. Gilles BETTON, Mme Amélie HELMER, Mme Reine-Marie WASZAK, Mme Chantal DURAND, M. Christophe MARTIN, M. Joël LABRACHERIE, M. Christophe CAFARDY.

### **Absents - Pouvoirs :**

- Mme Nathalie GONON-MERCIER (représentée par Mme GAYOT)
- M. Richard DARDILLAC (représenté par Mme DALLAY)
- Mme Isabelle ROCHEREAU (représentée par M. SOUCHAUD)
- Mme Christelle ABREU (représentée par M. BOULOUX)
- M. Guy GEVAUDAN (représenté par Mme WASZAK)

### **Absents:**

- M. Jean-Marc FERLEY

### **OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur BOULOUX ouvre la séance.

Madame HELMER est nommée secrétaire de séance.

*Monsieur BOULOUX met au vote les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 10 novembre 2016, 31 janvier 2017 et 16 février 2017. Ils sont adoptés à l'unanimité.*

*Madame WASZAK demande que les procès-verbaux soient communiqués plus rapidement. Monsieur BOULOUX répond que la procédure de vérification des procès-verbaux est lourde.*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Budget Principal Ville de Montmorillon - Décision modificative n° 1 - Exercice 2017
- 2) Subventions aux associations
- 3) CNDS 2017 – City Stade
- 4) DETR 2017 – City stade
- 5) DETR 2017 – Adap (Agenda d'Accessibilité Programmé)
- 6) DETR 2017 – Cimetière Notre Dame
- 7) DETR 2017 – Gendarmerie
- 8) DETR 2017 – Assainissement rue des Mines
- 9) DETR 2017 – Assainissement rue des Poirières
- 10) Demande de subvention – Acquisition de matériel de conservation préventive et restauration d'une œuvre du musée
- 11) Manifestation " Laser Game "
- 12) Aliénation de matériel
- 13) Mise à disposition précaire (Centre Médico-Social) - Association Mémoire Récré-Active
- 14) Personnel communal - Créations et modification de postes
- 15) Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Commune de Montmorillon - Formation Continue Premier Secours en Equipe Niveau 1 (PSE1)
- 16) Changement de délégué du Conseil Municipal auprès du SIMER
- 17) Modification des statuts du Syndicat Energies Vienne
- 18) Avis sur l'ouverture du magasin Action les dimanches de l'année 2017
- 19) Délibération d'intention pour le maintien de la carte précédente des ICHN
- 20) 9<sup>ème</sup> concours des peintres dans la Cité - Attribution du prix de la Ville de Montmorillon
- 21) Voirie – Programme 2017 - Marché de travaux en procédure adaptée
- 22) AEP – Programme 2017 - Marché de travaux en procédure adaptée
- 23) Budgets Annexes Eau et Assainissement collectif - Règlement de l'adduction d'eau potable et d'assainissement – Modification
- 24) Renouvellement et renforcement de la télégestion - Marché de travaux en procédure adaptée
- 25) Budget Annexe Assainissement Collectif - Convention pour autorisation de déversement d'eaux usées – SAS Abattoir de Montmorillon- Avenant

Questions diverses, informations du Maire

## DÉLIBÉRATIONS :

### **1) Budget Principal Ville de Montmorillon - Décision modificative n° 1 - Exercice 2017**

Considérant que pour répondre à la nécessité de modifier certaines inscriptions budgétaires, il est proposé les opérations suivantes :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<b><u>Travaux Espace Gartempe - Inscription des avances forfaitaires</u></b>		
<b><u>Investissement :</u></b>		
041/2313 - Constructions .....	30.082,40	
041/238 - Avances versées .....		30.082,40
<b><u>Matériels, mobiliers et informatique 2017 – Crédits complémentaires</u></b>		
<b><u>Investissement :</u></b>		
1182/2188/112 - Acquisition d'appareils pour procès-verbaux élect. ...	1.000,00	
1182/1321/112 - État et établissements nationaux .....		1.000,00
<b><u>Procédure de Péril Imminent 1 rue des Rossilières – Inscription de crédits</u></b>		
<b><u>Fonctionnement :</u></b>		
67/673/020 - Titres annulés (sur exercices antérieurs).....	25.000,00	
77/773/020 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs).....		25.000,00
<b><u>Investissement :</u></b>		
1194/4541/020 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers....	35.000,00	
1194/4542/020 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers....		35.000,00
<b><u>Redevance occupation du domaine public – Régularisation écritures 2015-2016</u></b>		
<b><u>Fonctionnement :</u></b>		
67/673/816 - Titres annulés (sur exercices antérieurs).....	17.500,00	
70/70323/816 -Redevance d'occupation du domaine public communal		17.500,00
	<hr/> 108.582,40	<hr/> 108.582,40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les différentes modifications présentées ci-dessus.

### **2) Subventions aux associations : Le « Lab des bidouilleurs », Le Souvenir Français, Le Team BP Motosport, Foyers Scolaires Elémentaires Saint-Nicolas et Ville Basse « André Rossignol »**

*Monsieur RODIER ne prendra pas part au débat et au vote de la délibération car il est président de l'une des associations subventionnées.*

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2017 accordant les subventions aux associations ;

Vu les nouvelles demandes déposées depuis par :

- Le « Lab des Bidouilleurs », association créée au sein de la Cité Scolaire Jean Moulin ;
- Le Souvenir Français ;
- Le Team BP Motosport ;

Vu la demande de modification de subvention des écoles élémentaires Saint-Nicolas et Ville Basse « André Rossignol » attribuées au budget 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, attribue :

- au « Lab des bidouilleurs » une subvention exceptionnelle de 150 € pour partager des projets autour des domaines du numérique et de la technologie ;
- au Souvenir Français, une subvention de 150 € ;
- à Team BP Motosport une subvention exceptionnelle de 300 € ;
- au Foyer Scolaire Elémentaire Saint-Nicolas une subvention 2017 de 3 000 € au lieu de 3 950 € attribuée initialement et au Foyer Scolaire Elémentaire Ville Basse « André Rossignol » une subvention de 4 900 € au lieu de 3 950 € attribuée initialement ;
- dit que le montant total supplémentaire de 600 € sera prélevé sur la ligne des crédits de subventions non individualisées votée au budget 2017.

### 3) CNDS 2017 – City Stade

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2017 sollicitant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la création d'un city stade ;

Considérant la volonté de la Municipalité d'installer un terrain multisports à proximité du skate park existant afin de créer un pôle de loisirs pour les jeunes ;

Considérant le montant global de l'opération estimé à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC ;

Considérant que la délibération du 16 février 2017 n'intégrait pas la demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ;

Considérant l'opportunité de solliciter le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre du Plan « Héritage 2024 » pour une subvention à hauteur de 50% ;

Considérant le plan de financement projeté comme suit :

- CNDS (50%)	50 000 €
- DETR sollicitée (30%)	30 000 €
- Commune de Montmorillon (20%)	20 000 €

*Monsieur COLIN explique qu'il n'est pas sûr que l'on puisse cumuler la subvention CNDS et la DETR.*

*Monsieur CAFARDY demande si la Ville est propriétaire du City Stade, rue des Varennes. Monsieur BOULOUX répond que c'est la Ville qui l'a construit mais qu'il serait assurément plus coûteux de le restaurer que d'en construire un nouveau.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement d'aménagement d'un terrain multisports tel que présenté ci-dessus ;

- sollicite l'aide financière du Centre National pour le Développement du Sport pour un montant de 50 000 € ;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### 4) DETR 2017 – City stade

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2017 sollicitant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour plusieurs projets dont le City stade ;

Vu la demande des services de la Sous-Préfecture de Montmorillon demandant de délibérer de nouveau, indépendamment pour chaque projet ;

Vu la délibération du 03 Mai 2017 sollicitant une aide au titre du CNDS ;

Considérant le montant global de l'opération estimé à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC ;

Considérant le plan de financement HT projeté comme suit :

- DETR sollicitée (30%)	30 000 €
- CNDS sollicitée (50%)	50 000 €
- Commune de Montmorillon (20%)	20 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement du City stade tel que présenté ci-dessus ;

- réitère sa demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du coût hors taxes, soit 30 000 € ;

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### 5) DETR 2017 – Adap (Agenda d'Accessibilité Programmé)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2017 sollicitant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour plusieurs projets dont les travaux sur des bâtiments communaux dans le cadre de l'Adap ;

Vu la demande des services de la Sous-Préfecture de Montmorillon demandant de délibérer de nouveau, indépendamment pour chaque projet ;

Considérant qu'il est prévu d'effectuer en 2017 les travaux suivants conformément à l'Adap :

- Ecole maternelle St Nicolas (aménagements extérieurs, intérieurs et sanitaires) pour 45 833 € HT soit 55 000 € TTC
- Ecole élémentaire St Nicolas (aménagements extérieurs, intérieurs et sanitaires) pour 8 300 € HT soit 9 960 € TTC
- Eglise Notre Dame (rampe entrée, crypte et aménagement intérieur) pour 6 700 € HT soit 8 040 € TTC
- Camping municipal (porte d'entrée, aménagement accueil, sanitaires) pour 12 500 € HT soit 15 000 € TTC

Considérant le montant global de l'opération estimé à 73 333 € HT soit 88 000 € TTC ;

Considérant le plan de financement HT projeté comme suit :

- DETR sollicitée (30%)	22 000 €
- Commune de Montmorillon (70%)	51 333 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement des travaux sur des bâtiments communaux dans le cadre de l'Adap tel que présenté ci-dessus ;

- réitère sa demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxes, soit 22 000 € ;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **6) DETR 2017 – Cimetière Notre Dame**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2017 sollicitant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour plusieurs projets dont les travaux d'enherbement du cimetière Notre Dame ;

Vu la demande des services de la Sous-Préfecture de Montmorillon demandant de délibérer de nouveau, indépendamment pour chaque projet ;

Considérant le montant global de l'opération estimé à 12 500 € HT soit 15 000 € TTC ;

Considérant le plan de financement HT projeté comme suit :

- DETR sollicitée (30%)	3 750 €
- Commune de Montmorillon (70%)	8 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement des travaux d'enherbement du cimetière Notre Dame tel que présenté ci-dessus ;

- réitère sa demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxes, soit 3 750 € ;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **7) DETR 2017 – Gendarmerie**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2017 sollicitant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour plusieurs projets dont les travaux à la gendarmerie ;

Vu la demande des services de la Sous-Préfecture de Montmorillon demandant de délibérer de nouveau, indépendamment pour chaque projet ;

Considérant qu'il est prévu d'effectuer en 2017 les travaux suivants :

- Aménagement de l'accueil (accessibilité, local radio) pour 41 666 € HT soit 50 000 € TTC
- Remplacement de menuiseries extérieures dans les logements (1<sup>ère</sup> tranche) pour 166 667 € HT soit 200 000 € TTC

Considérant le montant global de l'opération estimé à 208 333 € HT soit 250 000 € TTC ;

Considérant le plan de financement HT projeté comme suit :

- DETR sollicitée (30%)	62 500 €
- Commune de Montmorillon (70%)	145 833 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement des travaux de la gendarmerie tel que présenté ci-dessus ;

- réitère sa demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du coût des travaux hors taxes, soit 62 500 € ;

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **8) DETR 2017 – Assainissement rue des Mines**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2017 sollicitant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour plusieurs projets dont l'assainissement rue des Mines ;

Vu la demande des services de la Sous-Préfecture de Montmorillon demandant de délibérer de nouveau, indépendamment pour chaque projet ;

Considérant le montant global de l'opération estimé à 200 000 € HT soit 240 000 € TTC ;

Considérant le plan de financement HT projeté comme suit :

- DETR sollicitée (30%)	60 000 €
- Commune de Montmorillon (70%)	140 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement de l'assainissement rue des Mines tel que présenté ci-dessus ;

- réitère sa demande d'aide financière auprès de l'État au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du coût hors taxes, soit 60 000 € ;

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **9) DETR 2017 – Assainissement rue des Poirières**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2017 sollicitant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour plusieurs projets dont l'assainissement rue des Poirières ;

Vu la demande des services de la Sous-Préfecture de Montmorillon demandant de délibérer de nouveau, indépendamment pour chaque projet ;

Considérant le montant global de l'opération estimé à 190 000 € HT soit 228 000 € TTC ;

Considérant le plan de financement HT projeté comme suit :

- DETR sollicitée (30%)	57 000 €
- Commune de Montmorillon (70%)	133 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement de l'assainissement rue des Poirières tel que présenté ci-dessus ;

- réitère sa demande d'aide financière auprès de l'État au titre de la DETR 2017 à hauteur de 30 % du coût hors taxes, soit 57 000 € ;

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **10) Demande de subvention – Acquisition de matériel de conservation préventive et restauration d'une œuvre du musée**

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L452-1 à L452-4 ;

Vu le décret n°2002-628 du 25 avril 2002 pris pour l'application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France ;

Vu l'avis favorable de la commission scientifique régionale Nouvelle-Aquitaine des collections des musées de France réunie le 16 mars 2017 à Limoges, concernant :

- l'acquisition d'un système de traitement de l'air pour l'espace de réserve pour un montant estimé à 58.500,00 euros TTC.

- la restauration, pour un montant estimé de 480 euros TTC, de l'œuvre suivante :

N° d'inventaire	Auteur	Désignation	Dimensions
2014.5.6	Henri-Pierre LEJEUNE	<i>Projet décoratif miroir d'eau</i>	80 x 98.5

Considérant que le coût total de ces opérations est estimé à 58.980,00 euros TTC pour lesquelles l'Etat apporterait une subvention de 30% plafonnée à 17.694,00 euros TTC ;

*Monsieur BOUTELOUP explique que le système de traitement de l'air servira à assurer une meilleure conservation des œuvres et permettra de pouvoir accueillir des œuvres d'autres musées.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide la restauration de l'œuvre du musée ;

- Approuve l'acquisition du matériel de conservation ;

- Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour un montant de 30% des opérations plafonnées à 17.694,00 euros TTC ;

- S'engage à financer la totalité de l'opération ;

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

## 11) Manifestation " Laser Game "

Considérant que dans le cadre des actions souhaitées par le Conseil Municipal des Jeunes, la Ville de Montmorillon organise une activité de Laser Game les 13 et 14 mai 2017 sur l'aire de loisirs à côté du skate park ou en cas de pluie au Gymnase Jean Guillot ;

Considérant le coût de la prestation fixée à 1120,00€ ;

Considérant que l'accueil du prestataire nécessite la prise en charge des frais d'hébergement pour la nuit du 13 au 14 mai 2017 ;

Considérant que les recettes seront intégralement encaissées sur le budget de la Ville et qu'il convient de fixer le prix de la partie à 2,00 € par participant ;

Considérant que dans le cadre de cette manifestation, la Ville souhaite tenir une buvette, il convient de fixer le prix des consommations comme suit :

- 1€ la canette de boisson sans alcool ;
- 0,50€ la bouteille d'eau ;
- 0,50€ les 2 sachets de bonbons.

Considérant l'intérêt d'organiser cette manifestation « Laser Game » pour la Ville de Montmorillon ;

*Madame WASZAK demande pourquoi, dans la délibération, le coût global de la manifestation n'est pas indiqué. Monsieur COLIN répond que ce coût est indiqué dans le budget prévisionnel annexé à la délibération.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de réaliser la manifestation « Laser Game » qui se déroulera les 13 et 14 mai 2017 ;



- décide de prendre en charge les frais d'hébergement du prestataire pour la nuit du 13 au 14 mai 2017 ;
- décide de fixer le prix de la partie à 2,00 € par participant (ticket bleu ciel) ;
- décide de fixer le prix des consommations de la manière suivante :
  - 1€ la canette de boisson sans alcool (ticket jaune) ;
  - 0,50€ la bouteille d'eau (ticket vert) ;
  - 0,50€ les 2 sachets de bonbons (ticket orange).

## **12) Aliénation de matériel**

Vu l'article L 2331-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'opportunité de céder le fourgon Renault Master immatriculé 185 TD 86, date de 1<sup>ère</sup> immatriculation 03/04/1996 ;

Vu la proposition reçue de Robuchon Automobiles de 500 euros TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la cession proposée de 500 euros TTC pour le fourgon Renault Master immatriculé 185 TD 86 ;

- dit que cette aliénation sera encaissée sur le budget 2017 de la ville.

## **13) Mise à disposition précaire (Centre Médico-Social) - Association Mémoire Récré-Active**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2016 fixant les tarifs pour l'année 2017 ;

Considérant que l'association Mémoire Récré-Active organise des activités de prévention des déficits cognitifs liés à l'âge, avec une participation modique des bénéficiaires ;

Vu la demande de l'association de bénéficier d'un tarif préférentiel ;

Considérant l'intérêt de ces activités ;

Vu la convention de mise à disposition précaire établie en conséquence entre la Ville de Montmorillon et l'association Mémoire Récré-Active ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention de mise à disposition précaire susvisée établie entre la Ville de Montmorillon et l'Association Mémoire Récré-Active faisant apparaître un loyer de 1,00 euro TTC pour la durée de la convention ;

- autorise M. le Maire à signer ce document et en poursuivre la réalisation aux conditions proposées.

## **14) Personnel communal - Créations et modification de postes**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2016 fixant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Au vu de la délibération du 31 janvier 2017, créant un poste de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au service Espaces Verts, il a été remarqué une erreur sur la date de fin du contrat (31/12/2018) au lieu du 31/01/2018, il convient donc de fermer ce poste pour la période concernée ;

Considérant qu'un agent est lauréat d'un concours de Technicien et qu'il convient d'ouvrir le poste correspondant pour le nommer à ce grade ;

Considérant un besoin en personnel à l'espace Gartempe, il convient de recruter un agent ;

Considérant les besoins en personnel pour la saison estivale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, complète ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

<b>Créations et Modifications</b>	<b>Ouverture</b>	<b>Fermeture</b>	<b>Date</b>
Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (35h00)		1	01/02/2018 au 31/12/2018
Technicien (35h00)	1		01/07/2017
Agent de Maîtrise (35h00)		1	30/06/2017
Cadres d'emplois des adjoints techniques ou Agents de maîtrises ou Techniciens (35h00)	1		15/05/2017
<b>Emplois saisonniers</b>	<b>Ouverture</b>	<b>Fermeture</b>	<b>Date</b>
<b>Adjoint du Patrimoine</b> (30h00) (Médiathèque)	1	1	08/08/2017 26/08/2017
<b>Adjoint d'animation</b> (20h00) (Cité de l'Ecrit / Animation)	1	1	01/08/2017 27/08/2017
<b>Adjoints Administratifs :</b>			
Etat Civil (21h00)	1	1	03/07/2017 15/09/2017
Communication (35h00)	1	1	01/06/2017 31/08/2017
<b>Adjoint technique territorial :</b>			
Bâtiment (35h00)	1	1	01/08/2017 31/08/2017
Voirie (35h00)	2	2	01/07/2017 31/08/2017
Espaces Verts (35h00)	1	1	01/07/2017 31/08/2017
Eaux et Assainissement (35h00)	1	1	01/07/2017 31/08/2017

- autorise le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer documents administratifs afférents.

### **15) Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et la Commune de Montmorillon - Formation Continue Premier Secours en Equipe Niveau 1 (PSE1)**

Vu la délibération du Conseil Municipal du date du 5 juillet 2016 approuvant la mise à disposition d'un agent de la Commune de Montmorillon auprès de la Communauté de Communes, afin de permettre la formation de ses agents dans les domaines des secours de première intervention (secourisme) ;

Considérant que la C.C.V.G. a sollicité le renouvellement de cette mise à disposition ;

Vu le projet de convention établi en conséquence pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention ;

- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat avec la CCVG et tout document s'y rapportant.

### **16) Changement de délégué du Conseil Municipal auprès du SIMER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-22 et 33, L 2143-2 et 3, L 5211-7 et 8 ;

Considérant que Monsieur Jean BLANCHARD délégué titulaire de la ville auprès du SIMER et que Monsieur Richard DARDILLAC délégué suppléant ont souhaité échanger leur délégation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne Monsieur Richard DARDILLAC délégué titulaire du conseil municipal auprès du SIMER en lieu et place de Monsieur Jean BLANCHARD ;

- désigne Monsieur Jean BLANCHARD délégué suppléant du conseil municipal auprès du SIMER en lieu et place de Monsieur Richard DARDILLAC.

### **17) Modification des statuts du Syndicat Energies Vienne**

Vu la modification des statuts approuvée par le Comité du Syndicat Energies Vienne lors de sa réunion du 14 Mars 2017 et qui s'appliqueront en juillet 2017 sous réserve de l'arrêté inter-préfectoral à venir ;

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de sa notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Municipal sera réputée favorable ;

*Monsieur BOULOUX explique les modifications des statuts qui sont notamment la conséquence des fusions d'intercommunalité ainsi qu'une volonté de réduire le nombre des délégués.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte les statuts modifiés du Syndicat Energies Vienne tels qu'annexés à la présente délibération.

### **18) Avis sur l'ouverture du magasin Action les dimanches de l'année 2017**

Vu l'article L3132-26 du code du travail ;

Vu la Loi n°2015-990 en date du 6 août 2015 qui impose au Maire de se prononcer sur les ouvertures des commerces les dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante ;

Vu la Loi n°2016-1088 en date du 8 août 2016 prévoyant la possibilité de modifier en cours d'année la liste des dimanches concernés par la dérogation au principe du repos dominical ;

Considérant que le Maire peut accorder, après avis du Conseil Municipal, douze dérogations par an au principe du repos dominical ;

Considérant que la société Action a sollicité l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement les dimanches suivants :

- 27 août 2017
- 3 septembre 2017
- 3 décembre 2017
- 10 décembre 2017
- 17 décembre 2017
- 24 décembre 2017

*Monsieur BOULOUX explique que l'ouverture de ce magasin va permettre la création d'une douzaine d'emplois.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne un avis favorable à l'ouverture du commerce Action les dimanches suivants :

- 27 août 2017
- 3 septembre 2017
- 3 décembre 2017
- 10 décembre 2017
- 17 décembre 2017
- 24 décembre 2017

## **19) Délibération d'intention pour le maintien de la carte précédente des ICHN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fonctionnement des ICHN (Indemnités compensatrices du Handicap Naturel) et la situation des éleveurs et agriculteurs de la commune.

Conformément aux exigences européennes de revoir les zones défavorisées simples, le ministère de l'agriculture a présenté le 22 septembre 2016 une première ébauche de la nouvelle carte de ces « zones soumises à contraintes naturelles » basée sur des critères d'analyse européens, et dispose d'un an pour définir des « zones de contraintes spécifiques » basées sur des critères nationaux, négociables au sein de chaque Etat membre. L'ensemble du nouveau zonage s'appliquera en 2018, et conditionnera le versement d'aides aux exploitations agricoles dans ces zones pour une période de plusieurs années (le dernier zonage ayant eu cours de 1976 à 2016).

Les indemnités de handicaps naturels représentent jusqu'à 25 % du revenu des exploitations, et l'actuel zonage est vital pour de nombreuses exploitations d'élevage. Elles participent au maintien de l'élevage du Département de la Vienne, et compensent les répercussions économiques des contraintes pédoclimatiques sur les rendements des fourrages et des cultures.

La suppression des indemnités entraînerait une baisse importante du revenu et viendrait fragiliser les filières viandes des territoires, impactant la chaîne complète, allant de la production à la consommation.

Vu le constat regrettable de la fragilité économique de nos producteurs éleveurs ;

Vu la menace particulière qui pèserait sur 14 communes de notre territoire, et près de 100 exploitations ainsi que sur l'ensemble des exploitations du Département, qui subiraient un préjudice financier, par la mise en place de ces nouvelles mesures ;

Vu le poids encore considérable des actifs agricoles dans la vie économique de notre territoire ;

Vu la volonté de l'union européenne de conserver des haies et les prairies existantes afin d'assurer un maintien de la biodiversité et des zones de captage de carbone ;

Vu l'économie indispensable engendrée sur nos territoires par l'élevage (achat matériel abattoir, foire, transformation...);

Vu la volonté politique mise en place au niveau local et national pour fortifier la filière circuits courts et de proximité, ainsi que les initiatives contractuelles prises en faveur de la relance de la filière ovine ;

Vu la mise en place des zones intermédiaires acceptées par l'Union Européenne, qui prouve la difficulté agricole sur notre territoire ;

Vu la volonté politique de tous les élus de maintenir des éleveurs fiers de leur travail à condition qu'ils puissent en vivre ;

Vu la politique menée sur le département sur la volonté de conserver une eau saine dont les ressources sont majoritairement sur des zones d'élevage ;

*Monsieur BOULOUX indique qu'il s'agit d'une demande des agriculteurs devant la crainte de voir déclasser des zones agricoles qui ne seraient plus considérées comme défavorisées. Par cette délibération, la Ville souhaite affirmer son soutien aux agriculteurs et préserver les compensations du handicap naturel de nos terres. Madame COURAULT explique qu'il est important d'aider les agriculteurs notamment les éleveurs déjà en difficulté.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, dénonce la volonté de nuire à notre élevage français et demande à ce que les critères pris en compte prennent en totalité les zones intermédiaires et souhaite que ce nouveau zonage ne crée pas de préjudice financier aux agriculteurs éleveurs.

## **20) 9<sup>ème</sup> concours des peintres dans la Cité**

### **Attribution du prix de la Ville de Montmorillon**

Considérant que la Ville de Montmorillon va organiser le 9<sup>ème</sup> concours des peintres dans la Cité les 8 et 9 Juillet 2017 ;

Considérant que la Ville souhaite récompenser l'artiste ayant réalisé la meilleure œuvre ;

*Monsieur BOUTELOUP indique que l'année dernière, il y a eu 25 participants.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer le "Prix de la Ville de Montmorillon" fixé à QUATRE CENTS EUROS (400 euros), au lauréat désigné par la Ville, pour ce neuvième concours des peintres dans la Cité des 8 et 9 juillet 2017 ;

- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2017 de la Ville.

## **21) Voirie – Programme 2017 - Marché de travaux en procédure adaptée**

Vu l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de voirie et de réfection de chaussées en enrobé sur la voirie communale, composés comme suit :

- Lot 01 : Parvis de la Mairie, carrefour Rue de Saint Nicolas / Avenue de Provence
- Lot 02 : Rue Léon Dardant, Place Grasseveau, Rue des Jardins
- Lot 03 : Cité des Varennes, Stade Jean Guillot, école maternelle Saint Nicolas

- Lot 04 :
  - Tranche Ferme : Rue des Mines (entre la Route de la Chaise et la Rue des Pommiers), La Briquetterie
  - Tranche conditionnelle 1 : Rue des Mines (entre la Rue des Pommiers et Avenue Victor Hugo)
  - Tranche conditionnelle 2 : Route du Plasteau de Sillars
- Lot 5 : Aménagement carrefour Route de Lussac / Avenue de l'Europe

Vu le montant des travaux estimé à 982 000,00 euros HT, soit 1 178 400,00 euros TTC pour l'ensemble des prestations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux du programme Voirie 2017 ;

- autorise M. le Maire à signer les marchés au terme de la procédure de la consultation avec les entreprises qui seront retenues, à en poursuivre l'exécution et à signer les avenants et documents afférents à ces marchés de travaux.

## **22) AEP – Programme 2017 - Marché de travaux en procédure adaptée**

Vu l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'adduction en eau potable, composés en tranches conditionnelles comme suit :

- Tranche ferme : Cité des Varennes
- Tranche conditionnelle 1 : raccordement Chemin de la Moutte / Avenue de l'Europe
- Tranche conditionnelle 2 : Rue Moulin Roy (entre la Rue Prépaudière et l'Avenue Victor Hugo)
- Tranche conditionnelle 3 : pôle multimodal

Vu le résultat de la consultation de travaux faisant apparaître l'offre de l'entreprise COLAS économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 227 954,85 € H.T., soit 273 545,82 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant global de 227 954,85 € H.T., soit 273 545,82 € T.T.C. ;

- autorise M. le Maire à signer le marché susvisé avec l'entreprise retenue dans le cadre du programme de travaux de renouvellement de réseau d'eau potable programme 2017, à en poursuivre l'exécution, le règlement et à signer les avenants et documents afférents à ce marché de travaux.

## **23) Budgets Annexes Eau et Assainissement collectif - Règlement de l'adduction d'eau potable et d'assainissement - Modification**

Vu l'article L 2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant à chaque service d'eau ou d'assainissement l'établissement d'un règlement de service ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2008 adoptant le règlement de l'adduction d'eau potable et d'assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2013 modifiant le règlement de l'adduction d'eau potable et d'assainissement ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement du service des eaux afin de l'adapter aux nouvelles obligations notamment en matière de médiation en cas de litige et d'information des consommateurs.

*Madame WASZAK demande si le nouveau règlement sera envoyé aux abonnés avec la prochaine facture. Monsieur COLIN explique que ce sera fait.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de modifier le règlement du service des eaux pour intégrer les nouvelles règles applicables.

#### **24) Renouvellement et renforcement de la télégestion - Marché de travaux en procédure adaptée**

Vu l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant qu'un Diagnostic permanent des réseaux AEP et d'assainissement de la commune de Montmorillon est actuellement en cours ;

Considérant que dans ce cadre, il est apparu la nécessité de réaliser des travaux de renouvellement et de renforcement de la télégestion des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la commune de Montmorillon, composés en une seule tranche ;

Vu le montant des travaux estimé à 186 415 euros HT, soit 223 698,00 euros TTC pour l'ensemble des prestations ;

*Madame DURAND demande ce qu'est la télégestion. Monsieur COLIN explique que cela permet d'avoir la commande des réseaux à distance grâce à des capteurs.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de renouvellement et de renforcement de la télégestion des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la commune de Montmorillon ;

- autorise M. le Maire à signer le marché au terme de la procédure de la consultation avec l'entreprise qui sera retenue, à en poursuivre l'exécution et à signer les avenants et documents afférents à ce marché de travaux.

#### **25) Budget Annexe Assainissement Collectif - Convention pour autorisation de déversement d'eaux usées – SAS Abattoir de Montmorillon- Avenant**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2012 approuvant la convention en date du 26 décembre 2012, entre la SAS abattoir de Montmorillon pour l'autorisation de déversement d'eaux usées ;

Considérant que tout rejet non domestique doit faire l'objet d'une autorisation spécifique du gestionnaire du réseau d'assainissement et d'une convention définissant les conditions techniques et financières du raccordement ;

Considérant que la SAS abattoir de Montmorillon a sollicité une augmentation des volumes de rejet ;

Vu le projet d'avenant établi en conséquence avec la société SAS Abattoir de Montmorillon ;

Madame WASZAK demande quelles sont les conséquences financières de l'augmentation du tonnage de l'abattoir. Monsieur COLIN répond que la redevance payée par l'abattoir est calculée en fonction du volume des rejets.

Monsieur CAFARDY demande si l'augmentation de tonnage ne va pas poser à terme des difficultés au niveau de la capacité de traitement de la station d'épuration. Monsieur COLIN indique que celle-ci a été étudiée

avec une certaine sécurité ce qui va permettre de recevoir les rejets de l'abattoir correspondant à l'évolution du tonnage pris en compte dans l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve l'avenant à la convention en date du 26 décembre 2012 ;

- autorise le Maire ou son représentant à signer ledit avenant avec la société SAS Abattoir de Montmorillon et tout document s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**AUCUNE QUESTION DIVERSE N'EST POSEE**

#### **Dans le cadre de la délégation**

- Autorisation à conclure des marchés publics : 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 avril 2017
- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières (1<sup>er</sup> trimestre 2017)
- Autorisation à conclure des contrats de louage : mise à disposition : **ECOMUSEE**, 1bis et 2 place du vieux marché + Bail Précaire: **Séb Jean Photographie**, 10 rue Champien + Bail : **ARTISAND'ART**, 1 rue Champien

**LA SEANCE EST LEVEE A :21h30**



Et ont signé le procès-verbal de la séance du 11 février 2016

Monsieur BOULOUX

La Secrétaire (Madame HELMER),

Les Membres du Conseil,

Monsieur COLIN

Madame NOËL

Madame WASZAK

Madame BURBAUD

Monsieur RODIER

Madame DURAND

Monsieur BLANCHARD

Monsieur GUILLON

Monsieur GEVAUDAN

Mademoiselle DALLAY

Madame COURAULT

Monsieur FERLEY

Monsieur BOUTELOUP

Monsieur MAYAUD

Madame GONON-MERCIER

Madame ROUSEYROL

Monsieur LABRACHERIE

Monsieur DARDILLAC

Monsieur SOUCHAUD

Monsieur CAFARDY

Madame GAYOT

Madame ABREU

Madame DEMOIS-NALLET

Madame ROCHEREAU

Monsieur BETTON

Monsieur LABAUDINIÈRE

Madame HELMER